



## Concours PHOTO SFPC 2022



@SFPCOfficiel

#SFPC22PHOTO

### Cahier des charges du concours PHOTO



**Date limite de candidature : 15 janvier 2022**

**Pas de délai supplémentaire**

Dans le cadre de la prochaine édition du congrès de la SFPC qui se déroulera du 13 au 16 mars 2022 à Strasbourg, la 4<sup>ème</sup> édition du Concours Media, ouvert à toutes les équipes pharmaceutiques, hospitalières et officinales, a comme objectif de valoriser des photos illustrant les équipes pharmaceutiques.

#### ▪ L'objet de la photo

Le concours a pour objet de réaliser une **photo en HD (JPEG)** présentant une **équipe pharmaceutique au sens large**.

Vous avez carte blanche pour choisir le casting, le lieu, l'activité, la prise de vue.

Dans le cadre de la photo, devront également figurer **un ou des mots clés ou un court verbatim ou slogan** (cf. modèle sur l'affiche du concours MEDIA).

#### ▪ Les conditions de candidature

Peut candidater **toute équipe pharmaceutique exerçant dans le domaine sanitaire et/ou médico-social ou ayant une activité libérale en ville**.

Le porteur du projet *a minima* doit être **adhérent à la SFPC**.

#### ▪ Le calendrier

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes devront être adressées par courriel **via Wetransfer** aux adresses suivantes [collomp.r@chu-nice.fr](mailto:collomp.r@chu-nice.fr) et [Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr](mailto:Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr) **avant le 15 janvier 2022 minuit**.

Une **remise de prix sera organisée le mercredi 16 mars 2022**.

**2 prix** seront alloués : le **prix du jury** et le **prix du public**.

**Les meilleures photos, même si elles n'ont pas reçu de prix, pourront également être intégrées sur le site de la SFPC.**

#### ▪ Les critères d'éligibilité au concours

Les photos seront présentées lors des inter-séances en amphithéâtre et au niveau d'un écran au niveau du salon des e-posters ainsi qu'au stand de la SFPC. Elles seront soumises **au vote du public** ainsi qu'au **vote du jury**.

**Le jury associe** des pharmaciens hospitaliers et officinaux, des représentants de patients, les groupes Communication et Junior de la SFPC.

Le jury sélectionnera les photos sur la base des critères suivants :

- la **conformité** de la photo au thème 2022 « **Mon équipe pharmaceutique** »
- l'**originalité** de la photo,
- le **message** associé à la photo,
- la **qualité graphique et esthétique** de la photo.

**Toute photo ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible.**

La photo doit avant envoi être **validée par le chef de service ou pharmacien titulaire** (signature et tampon sur le formulaire d'inscription – annexe 1) et respecter le règlement intérieur de la structure.

Toutes les personnes qui y figurent doivent avoir signé **l'autorisation de diffusion** (annexe 2). Ces signatures sont sous la responsabilité du porteur du projet (attestation sur l'honneur – papier libre).

La photo doit être adressée sous **format numérique**.

A minima le porteur du projet photo doit être **membre de la SFPC**. Le porteur du projet, ou à défaut un des membres de l'équipe, doit **être inscrit et présent** lors du Congrès SFPC 2022.

#### ▪ **Le règlement du concours**

Le « **formulaire d'inscription** » (annexe 1) identifie le porteur du projet (organisation, service, structure) et recense l'ensemble des personnes ayant contribué à la création du projet. Ce document précise en outre l'objectif de la photo et les messages associés. Il est signé par le porteur du projet et le chef de service ou le pharmacien titulaire. Le porteur du projet doit être adhérent à la SFPC.

Chaque équipe pharmaceutique ne peut proposer **qu'une seule photo**, sous format numérique, en HD. **Les équipes peuvent candidater à la fois au Concours Vidéo et au Concours Photo.**

La photo doit être une **création originale** des concepteurs.

Une **déclaration sur l'honneur**, sur papier libre, atteste que les auteurs détiennent tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette photo ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'ils acceptent les termes concernant l'utilisation et la diffusion de la photo comme indiqué dans cette rubrique.

Ne constituant pas un support commercial, la photo ne doit contenir ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif ou d'appareil, médical ou non médical.

#### ▪ **Comment candidater ?**

La participation à cet appel à projets se fait par courriel par WETRANSFER via les adresses suivantes [collomp.r@chu-nice.fr](mailto:collomp.r@chu-nice.fr) et [Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr](mailto:Benedicte.Gourieux@chru-strasbourg.fr) avec pour objet :

**« SFPC22 PHOTO »**

Chaque dossier doit comporter :

- le **formulaire d'inscription** entièrement renseigné, signé par le porteur du projet et le chef de service ou pharmacien titulaire : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu
- le **lien de téléchargement de la photo**
- l'**autorisation de diffusion**, signée par tous les participants de la photo
- la **déclaration sur l'honneur sur les droits nécessaires** (papier libre, lire supra).